

2023

“Rapport
d'Activité”



Sommaire

Notre fonctionnement

- Direction Générale..... p. 16
- Communication..... p. 17
- Ressources Humaines..... p. 19

Administration Générale

- Dispositif Contractuel des Territoires... p. 24
- Relais Petite Enfance..... p. 26
- Secrétariat Général..... p. 28

Développement Culturel

- Réseau de Lecture Publique..... p.32
- Pôle Intercommunal
d'Apprentissage des Musiques... p. 33
- Saison Culturelle..... p. 33

Développement et Aménagement du Territoire

- Affaires Sociales..... p. 36
- Développement Économique..... p. 38
- Ressources Humaines..... p. 42
- Planification Urbaine, ADS et SIG... p. 42
- Transition Écologique..... p. 44
- Transports Collectifs..... p. 46

Moyens Généraux

- Finances..... p. 50
- Informatique..... p. 52
- Marchés Publics..... p. 53

Opérationnel

- Assainissement..... p. 56
- Défense contre l'Incendie..... p. 56
- Eau Potable..... p. 57
- Gestion des Eaux Pluviales..... p. 57
- Collecte et Valorisation
des Déchets..... p. 58
- Équipements Sportifs
et Évènementiel..... p. 60
- Travaux et Entretien
du Patrimoine..... p. 62
- GEMAPIE..... p. 63

Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

11-13, Place Gambetta, Montreuil-sur-Mer 62170

☎ 03 21 06 66 66

🌐 www.ca2bm.fr

Rédaction: Direction Générale des Services / Direction des Ressources Humaines / Direction de la Communication

Conception / Création : Direction de la Communication



Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois et ses agents accompagnent le quotidien de plus de 67 000 habitants : de l'eau potable que chacun utilise aux transports scolaires et interurbains, des déchets que nous collectons aux accompagnements personnalisés que nous vous proposons au travers de l'AggloMobile ou des Points Justice, des livres que vous pouvez emprunter au sein de notre réseau de lecture publique à l'initiation des musiques proposées par nos dumistes dans les écoles du territoire en passant par les actions d'information sur l'Habitat.

Notre intercommunalité est également moteur sur le territoire pour permettre l'installation et la création d'emplois au travers de ses zones d'activités, ses ateliers relais ou ses bureaux. Elle est aussi le 1^{er} soutien de ses 46 communes au travers de ses dispositifs d'aide à l'investissement (fonds de concours), permettant la réalisation de nombreux projets communaux.

L'action de la CA2BM et ses domaines de compétence sont très variés et parfois mal connus. Pour autant, les actions qu'elle porte, les équipements qu'elle propose à ses usagers rayonnent à travers tout le territoire, à l'image de nos 3 piscines, de nos 2 cinémas, de nos 3 déchèteries et de nos plates-formes d'apport volontaire, de nos châteaux d'eau, de nos stations d'épuration, de nos 4 médiathèques, des 30 sentiers de randonnées labellisés.

Notre agglomération accompagne, conseille, oriente, planifie. Elle prépare l'avenir et ambitionne de rendre le territoire plus accueillant, plus attractif tout en préservant ses atouts naturels.

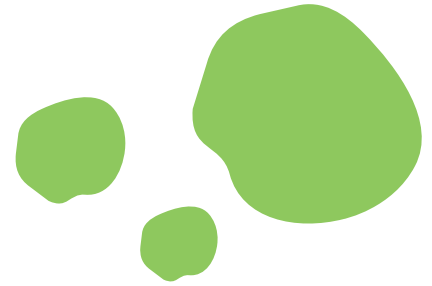
A travers ce document qui retrace en chiffres l'activité des services durant l'année 2023, nous avons souhaité mettre en exergue l'action de nos collaborateurs qui agissent au quotidien avec détermination pour remplir les missions que les 82 élus qui composent le Conseil d'Agglomération leur ont confié, dans l'intérêt public et la permanente recherche de la satisfaction de nos usagers.

Une année 2023, qui a été marquée par les inondations de fin d'année, qui ont touché plusieurs de nos communes et mis à contribution nos agents, dont le sens du service public, a, une nouvelle fois, été démontré. Merci à eux.

Bien Cordialement,

Bruno COUSEIN,
Président de la CA2BM

LA CA2BM



46 communes



**82 élus communautaires
696 élus municipaux**



410 km²



**58 213 logements
(dont 22 191 résidences
secondaires)**



67 865 habitants

Bercée entre la Canche et l'Authie, observée du haut des remparts de Montreuil-sur-Mer, la CA2BM, Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, ne manque ni d'attraits, ni d'atouts.

De sa frange littorale à son arrière-pays rural, le territoire regorge de beautés naturelles, de richesses patrimoniales, de paysages verdoyants qui en font un territoire attractif et accueillant.

Forte de ses 46 communes réparties sur plus de 410 km², la CA2BM accueille plus de 66 000 habitants et connaît une forte augmentation de sa population durant la période estivale.

Notre territoire est la 1^{ère} destination touristique de la Région et attire des visiteurs venus de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne et de Grande-Bretagne.

La CA2BM est présente au quotidien dans la vie des habitants du territoire : de l'eau potable à la collecte et la valorisation des déchets, des transports scolaires et interurbains aux piscines ; de la saison culturelle intercommunale au soutien des projets des communes.

C'est également l'agglomération qui œuvre pour le développement d'un territoire harmonieux, liant le nécessaire développement à la préservation de l'environnement.

Soutenir le développement des communes, accompagner les créateurs d'entreprises, permettre l'accès aux services publics de proximité, aménager le territoire de façon durable, développer les services et infrastructures, l'intervention et l'implication de la CA2BM est ambitieuse dans ses domaines de compétence.

Notre agglomération, c'est également un grand territoire avec des femmes et des hommes, véritables ambassadeurs d'un savoir-faire et d'un investissement.

Avec eux, la CA2BM rayonne bien au-delà des frontières de son territoire.



Bruno COUSEIN
Président
de la Communauté d'Agglomération
des 2 Baies en Montreuillois



Daniel FASQUELLE
Finances - Fiscalité



Philippe COUSIN
Services techniques
et équipements sportifs



Claude VILCOT
GEMAPIE MER



Jean-Claude DESCHARLES
NTIC - PCAET



Pierre DUCROCQ
Développement économique,
touristique et culturel



Walter HAHN
Assainissement - Eaux usées



Dominique MASSON
GEMAPIE Terre



Mary BONVOISIN
Emploi - Formation PAD -
Égalité hommes/femmes



Jacques FLAHAUT
Eau potable - Défense
incendie



Gaston CALLEWAERT
Mobilité - Transports -
Voies douces



Jean-Claude ALEXANDRE
Planification - Politiques
contractuelles - Habitat



Hubert DOUAY
Collecte-valorisation et
élimination des déchets -
Ressources humaines



Geneviève MARGUERITE
Petite enfance - Action sociale



Joël LEMAIRE
Gestion
réseau pluvial urbain



Franck TINDILLER
Gestion de la politique de
la ville - Gens du voyage -
Promotion et diversification
agricole et alimentaire



Marc DELABY
Airon-Notre-Dame



Sébastien BETHOUART
Airon-Saint-Vaast



Philippe FOURCROY
Attin



Patrick HERLANGE
Beaumerie-Saint-Martin



Bruno Cousein
Berck-sur-Mer



Danièle BERTIN
Berck-sur-Mer



Pierre-Georges DACHICOURT
Berck-sur-Mer



Valérie DECLERCO
Berck-sur-Mer



Jean-Marie MICHAULT
Berck-sur-Mer



Jocelyne CAULIER
Berck-sur-Mer



Michel KUCHARSKI
Berck-sur-Mer



Bernard MORGENTHALER
Berck-sur-Mer



Jean-Jacques OPRESCO
Berck-sur-Mer



Claudine OBERT
Berck-sur-Mer



Claudine TORABI
Berck-sur-Mer



Marie-France BUZELIN
Berck-sur-Mer



Jean-Luc BOUVIER
Berck-sur-Mer



Mélanie WATTEL
Berck-sur-Mer



David CAUX
Bernieulles



Dominique MASSON
Beutin



Michel HEDIN
Bréxent-Enocq



Gaston CALLEWAERT
Camiers



Rose-Marie DELPORTE
Camiers



Hubert DOUAY
Campigneulles-
les-grandes



Jean-Claude ALLEXANDRE
Campigneulles-
les-petites



Valérie DELORME
Colline-Beaumont



Daniel DUBOIS
Conchil-le-Temple



Émile CRÉPIN
Cormont



Walter KAHN
Cucq



Didier BOMY
Cucq



Margarete BARBARA
Cucq



Christelle DEHARBE
Cucq



Philippe COUSIN
Ecuire



Marc BRIET
Estrée



Hubert MAQUAIRE
Estréelles



Franck TINDILLER
Etaples-sur-Mer



Sébastien BAILLET
Etaples-sur-Mer



Christelle BEURAIN
Etaples-sur-Mer



Josiane BOUTOILLE
Etaples-sur-Mer



Dominique DELSAUX
Etaples-sur-Mer



Gérard ANDRÉ
Etaples-sur-Mer



Charles LANQUETIN
Etaples-sur-Mer



Maryse MAILLART
Etaples-sur-Mer



Bernard WAUQUIER
Etaples-sur-Mer



Jean-Pierre LAMOUR
Etaples-sur-Mer



Norbert MAGNIER
Frencq



Claude VILCOT
Groffliers



Maxime DUVAL
Hubersent



Dominique BIGAND
Inxent



Franck LEURETTE
La Calotterie



Jean-François ROUSSEL
La Madelaine-
sous-Montreuil



Geneviève MARGUERITE
Lefaux



Benoît ROUZÉ
Lépine



Daniel FASQUELLE
Le Touquet-Paris-Plage



Madelaine DERAMECOURT
Le Touquet-Paris-Plage



Anthony JOUVENEL
Le Touquet-Paris-Plage



Juliette BERNARD
Le Touquet-Paris-Plage



Philippe PETIT
Longvilliers



Henri DELIANNE
Maresville



Mary BONVOISIN
Merlimont



Didier BRICOUT
Merlimont



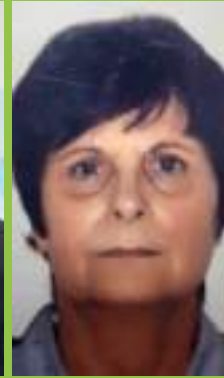
Amélie JANKOWSKI
Merlimont



Jean-Paul DE LONGUEVAL
Montcavrel



Pierre DUCROCQ
Montreuil-sur-Mer



Françoise DENIS
Montreuil-sur-Mer



Thierry POILLET
Nempont-Saint-Firmin



Olivier DEKEN
Neuville-
sous-Montreuil



Claude COIN
Rang-du-Fliers



Véronique DECLERCQ
Rang-du-Fliers



Roseline KOERS
Rang-du-Fliers



Thierry SAMIEC
Rang-du-Fliers



Maryse JUMEZ
Reques-sur-
Course



Daniel THILLIEZ
Saint-Aubin



Jean-Claude DESCHARLES
Saint-Josse



Jacques FLAHAUT
Sorris



Jérémy PERNACK
Tigny-Noyelle



Romain LAMOUR
Tubersent



Joël LEMAIRE
Verton



Jeannine SAMASSA
Verton



Jean-Claude GAUDUIN
Waben



Véronique GRAILLOT
Wailly-Beaucamp



Pierre LEQUIEN
Widehem

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a été créée en janvier 2017. Elle est compétente dans de nombreux domaines, lesquels touchent au quotidien des habitants du territoire. Tous nos agents ont ainsi pour devoir d'accomplir leur mission au service du public. Voici un rapide rappel des principales compétences affectées à la CA2BM :



ENVIRONNEMENT

Collecte et valorisation des déchets, défense contre la mer, lutte contre les inondations et les ruissellements, qualité des eaux de baignade, ...

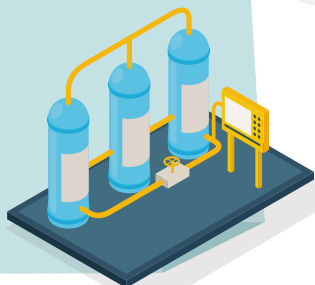
ENFANCE JEUNESSE



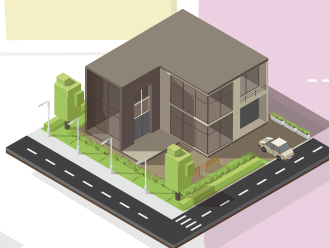
Gestion de l'accueil des jeunes enfants au travers du Relais Petite Enfance (RPE), éveil musical dans les écoles au travers du Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques (PIAM).

EAU ASSAINISSEMENT

Production et distribution d'eau potable, accompagnements des propriétaires dans les domaines de l'assainissement collectif et non collectif, défense contre l'incendie, ...



URBANISME



Élaboration du Plan Local, Urbanisme Intercommunal, Schéma de cohérence territoriale, les documents d'urbanisme (exemple permis de construire), autorisations urbanisme, ...

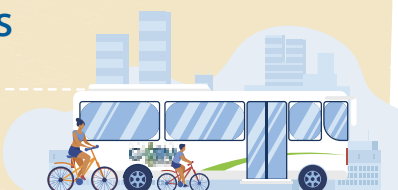


DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & MOBILITÉ

Zones d'activités, soutien à l'emploi, gestion et création de pépinières d'entreprise...

TRANSPORTS MOBILITÉ

Pôles gares, pistes cyclables, sentiers de randonnées, transports scolaires et interurbains.



SPORT CULTURE



Gestion des équipements intercommunaux, soutien aux grands événements intercommunautaires, programmation de la saison culturelle, ...

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET TRÈS HAUT DÉBIT



Déploiement du très haut débit et de la fibre optique, feuille de route numérique pour le territoire, ...

HABITAT, ACTION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE, GENS DU VOYAGE



Programme local de l'habitat, actions et aides financières en faveur du logement social, amélioration du parc immobilier, élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, prévention de la délinquance, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

TRAVAUX & ENTRETIEN DU PATRIMOINE



Création, aménagement et entretien des équipements communautaires, intervention auprès des communes.

COMPTABILITÉ

7 BUDGETS

BUDGET GÉNÉRAL

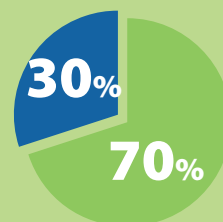
164 204 432,87 €



Le budget principal de la Communauté d'Agglomération a été voté le **11 avril 2022**

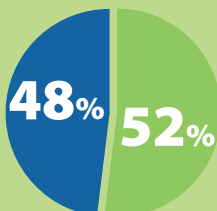
Il s'élève à 90 185 399,05 €

- > 63 596 103,47 € en section de fonctionnement
- > 26 589 295,58 € en section d'investissement



BUDGETS ANNEXES

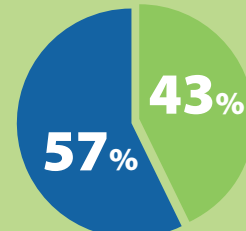
ASSAINISSEMENT



Le budget primitif Assainissement Collectif s'élève à 21 670 208 €

- > 10 165 780 € en section d'exploitation
- > 11 504 428 € en section d'investissement
- > **Assainissement non collectif : 510 295,34 € de budget primitif**

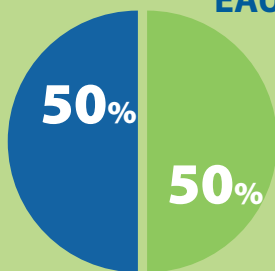
IMMOBILIER D'ENTREPRISE



Le budget primitif Immobilier d'Entreprise s'élève à 1 547 856,55 €

- > 876 919,21 € en section de fonctionnement
- > 670 937,34 € en section d'investissement

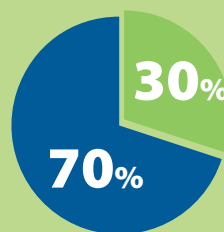
EAU POTABLE



Le budget primitif Eau Potable s'élève à 13 914 831,97 €

- > 6 826 460,43 € en section d'exploitation
- > 7 088 371,54 € en section d'investissement

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



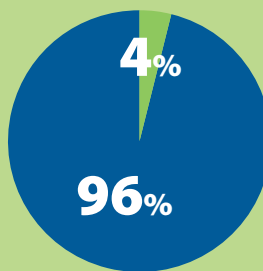
Le budget primitif Collecte et Valorisation des Déchets s'élève à 30 303 511,56 €

- > 21 393 928,70 € en section de fonctionnement
- > 8 909 582,86 € en section d'investissement

BUDGET TRANSPORTS COLLECTIFS

Le budget primitif Transports Collectifs s'élève à 6 072 330,40 €

- > 5 823 384,40 € en section de fonctionnement
- > 248 946 € en section d'investissement



NOS SERVICES ET PRÉSENTS DAN

ATTIN

- Médiathèque

BEAUMERIE-SAINT-MARTIN

- Déchèterie

BERCK-SUR-MER

- Aire de Grand Passage
- Autorisation Droits des Sols (ADS)
- Cinéma le Cinos
- Déchèterie
- Médiathèque
- Piscine intercommunale
- Point Justice
- Service des Eaux

CAMIERS

- Point d'apport de végétaux pour les particuliers

CAMPIGNEULLES-LES-PETITES

- Zone d'activité du Moulin

CONCHIL-LE-TEMPLE

- Médiathèque

CUCQ

- Service Assainissement

ECUIRES

- Espace R. Lavogez (ex COSEC 1)
- Espace B. Pion (ex COSEC 2)
- Centre technique intercommunal
- Service Sports- Évènementiel
- GEMAPIE
- Piscine intercommunale J-C. Picques
- Relais Petite Enfance (RPE)
- Service Collecte et Valorisation des Déchets
- Service des eaux
- Service Urbanisme (Planification Guichet Unique de l'Habitat)
- Stade C. Mionnet
- Tennis couvert E. Sarrazin
- Terrain Saint Justin

FRENCQ

- Point d'apport de végétaux pour les particuliers



NOS ÉQUIPEMENTS S 17 COMMUNES



ÉTAPLES-SUR-MER

Aire de Court et Moyen Séjour ■
Déchèterie
Développement Économique (Maison des entreprises)
Piscine intercommunale
Point Justice
Zone d'Activité Opalopolis
Maison Intercommunale des Affaires Sociales

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

Point d'apport de végétaux pour les particuliers ■

MONTREUIL-SUR-MER

Cinéma - Théâtre ■
Siège de la CA2BM

RANG-DU-FLIERS

Médiathèque ■
Zone d'activité Champ Gretz

RECQUES-SUR-COURSE

Point d'apport de végétaux pour les particuliers ■

SAINT-JOSSE

Point d'apport de végétaux pour les particuliers ■

SORRUS

Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques ■
(PIAM)

VERTON

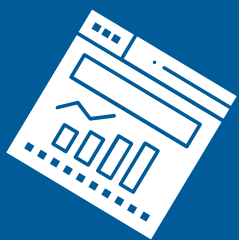
Aire de Court et Moyen Séjour ■
Point d'apport de végétaux pour les particuliers
Zone d'Activité Champ Gretz

Rejoignez nous :





DIRECTION GÉNÉRALE



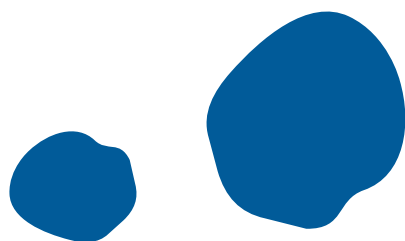
- ***DIRECTION GÉNÉRALE***
- ***COMMUNICATION***
- ***NOTRE ORGANIGRAMME***
- ***RESSOURCES HUMAINES***



NOTRE FONCTIONNEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois est composée d'une Direction Générale et est administrée en pôles : opérationnel, fonctionnel, administration générale, moyens généraux, développement et aménagement du territoire. Un service communication, un service culture et un service ressources humaines viennent compléter l'organisation.



Le Comité de Direction Générale (CDG)

Il est composé des directeurs/directrices de pôles et est animé par le Directeur Général des Services. Il a pour objectif de définir les orientations stratégiques, de faire le point sur les avancées des dossiers, chantiers, de préparer les instances politiques (bureau communautaire, conseil communautaire).

Le Cabinet du Président

Il assure le suivi et la mise en œuvre des politiques publiques. Il coordonne la représentation et les interventions du Président, les relations avec les partenaires extérieurs et les autres collectivités, le protocole et les actions de proximité.

Le Comité de Pôle (COPOL)

Il est composé des directeurs/directrices de pôles et des chefs de service. Son objectif est de prévoir une déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques, RH, finances, des chantiers en cours.

NOS INSTANCES

"8"

Conseils communautaires

"24"

Commissions

"34"

Comités de Direction Générale

"342"

Élus siègent aux commissions

"374"

Délibérations votées



Les commissions

Cette première instance consiste en la tenue de commissions (Finances-Moyens et Ressources-Développement Culturel, Aménagement-Développement du territoire, Habitat-développement social, Collecte et Valorisation des Déchets, Eau, Gémapie). Au cours de ces réunions, différents sujets sont présentés.

Le bureau

Ce dernier est composé du président, des vice-présidents. Après discussion, le bureau valide ou pas, les propositions émanant des commissions.

Le conseil communautaire

C'est l'étape la plus importante au cours de laquelle les 82 élus votent les délibérations proposées. Le Conseil Communautaire se réunit environ toutes les 6 semaines.

COMMUNICATION

Un nom, un logo permettent d'identifier notre structure auprès de la population, des élus ou des partenaires. Avec ses nombreuses compétences (Urbanisme, Eau potable, Assainissement, Développement Economique, Déchets, Culture, Transports, Numérique, Petite Enfance, Environnement, etc.) la CA2BM est un acteur fort et incontournable du territoire.

Faire connaître et faire comprendre le rôle de la CA2BM dans le quotidien de ses quelques 67 000 habitants répartis sur les 46 communes est la mission du service de communication.

La mise en place d'un service communication a été profitable à ce **besoin d'identité sur le territoire.**

Moyens humains et matériels

Pour remplir ses missions, le service communication s'appuie sur l'ensemble des responsables de service pour collecter les éléments nécessaires à une bonne compréhension et une complète diffusion des actions menées par la CA2BM. En septembre 2023, le recrutement d'un chargé de communication a permis au service d'étoffer un peu plus ses missions, notamment dans le domaine de la création.

La CA2BM dispose d'outils de communication digitaux, tant internes qu'externes

Thématiques et Missions

- La rédaction et la distribution d'un magazine intercommunal intitulé « **Agglo Infos** ». Ce magazine est également accessible en version numérique sur le site www.ca2bm.fr.
- La réalisation et le montage de vidéos pour les cérémonies des vœux, les événements institutionnels, promotionnels
- L'organisation de plusieurs points presse pour le lancement de chantiers ou inaugurations
- Le suivi du marché pour l'impression de supports de communication pour tous les services
- La mise en ligne régulière des informations internes
- Des reportages photographiques pour suivi de travaux, événements, cérémonies...
- L'accompagnement des services dans leur besoin de communication ou de réalisation de supports
- Une lettre interne à destination des agents a été lancée

Suivez-nous sur: ca2bm.fr



7 678 followers
200 600 visites sur la page
55 254 mentions «j'aime»



742 followers
+ de 40 000 comptes touchés

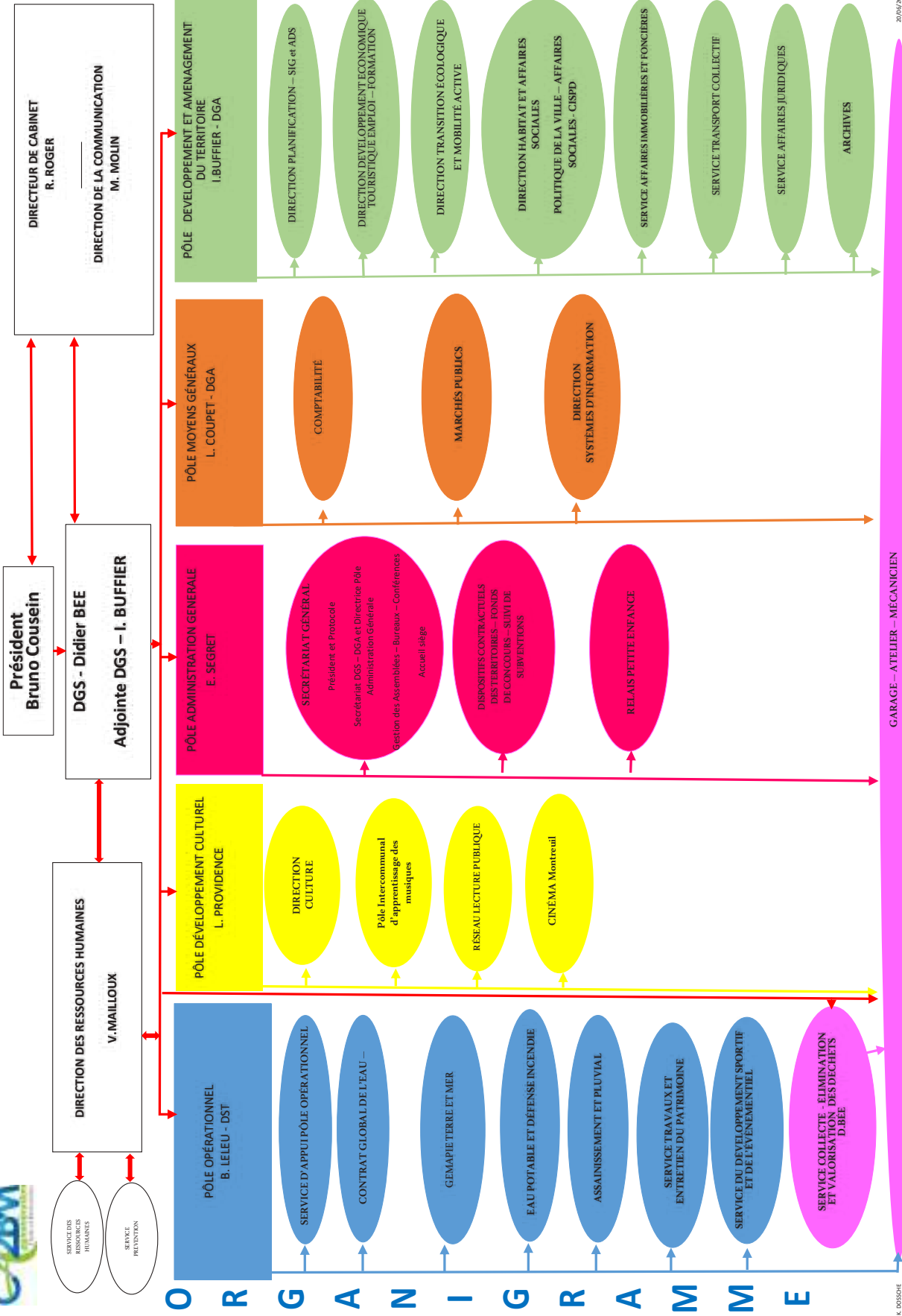


699 followers
6% de taux d'engagement



3 500 visites / jour

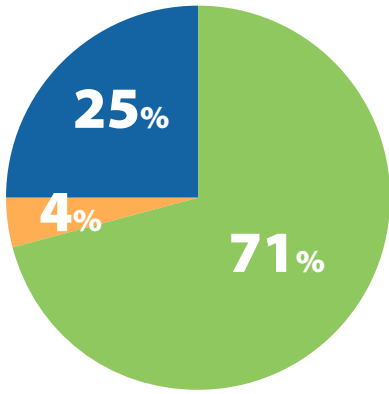
" 160 "
articles de presse



20/06/2024

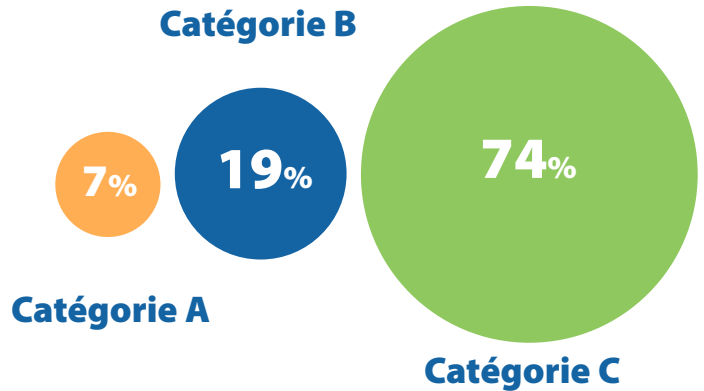
K. DOSSIERE

RESSOURCES HUMAINES

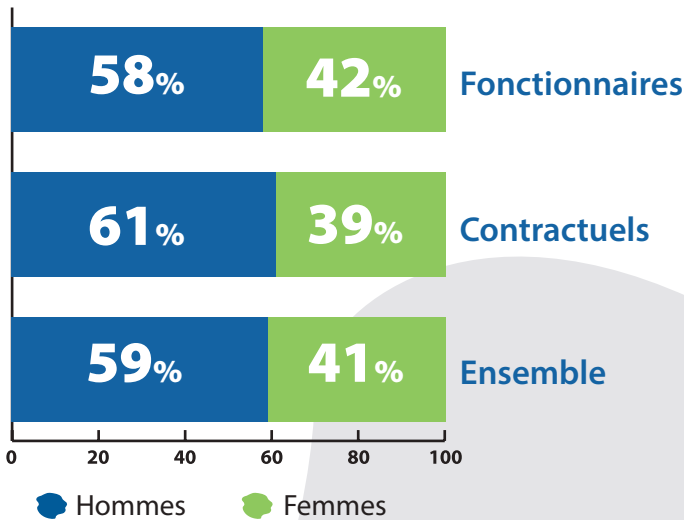


“ 337 agents employés au 31 décembre 2023 ”

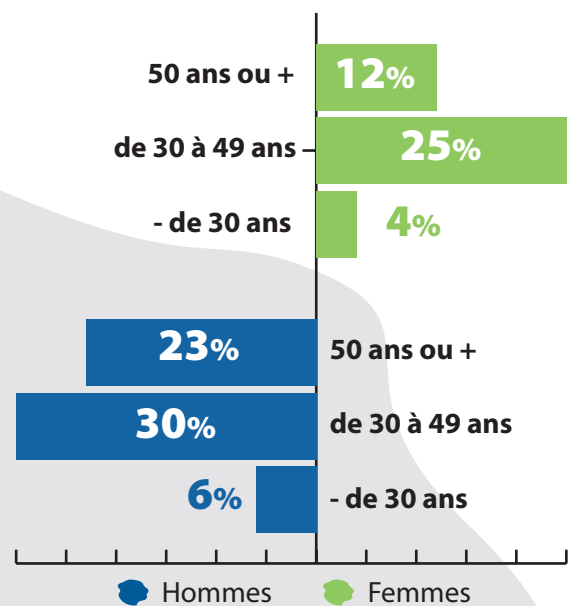
- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents



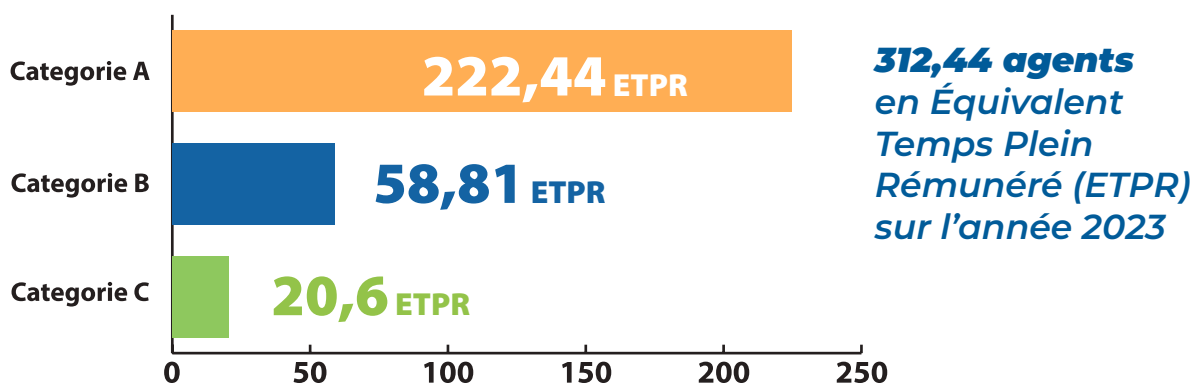
Répartition par catégorie



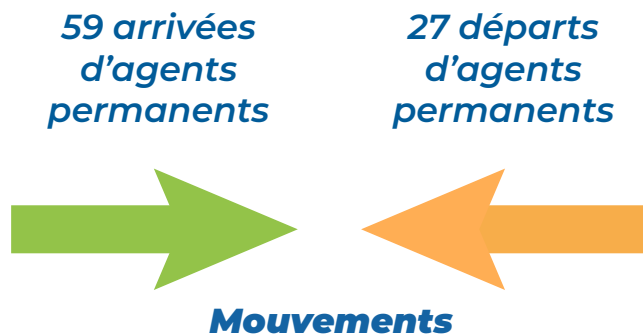
Répartition par genre et par statut



Répartition par âge



Répartition des ETPR permanents par catégorie



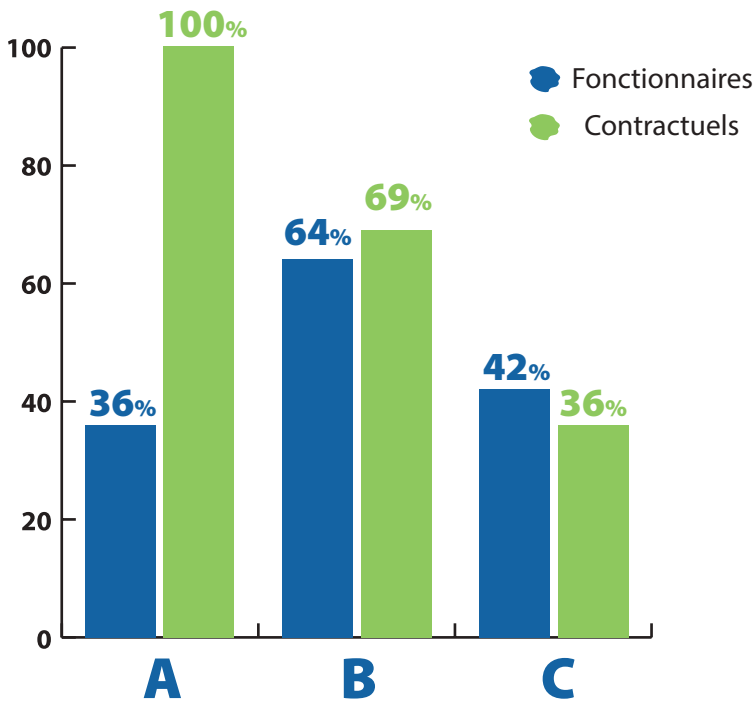
Évolution professionnelle

3 lauréats d'un concours pour des agents déjà fonctionnaires

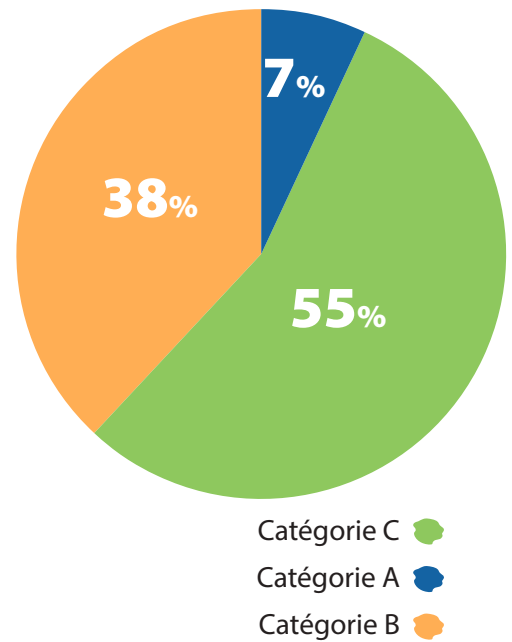
111 avancements d'échelon
3 avancements de grade

15 614 519 € soit **20,01 %** des dépenses de fonctionnement

charges de personnels



Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation



Répartition des jours de formation par catégorie

11,4 jours d'absence pour tout motif par fonctionnaire

4,4 jours d'absence pour tout motif par contractuel permanent

Prévention

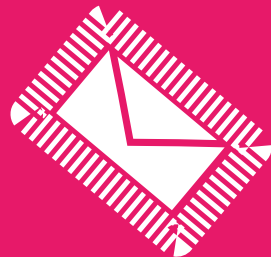
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

55 jours de formation liés à la prévention
coût total : 23 220 €



33 accidents du travail déclarés





- **DISPOSITIFS CONTRACTUELS
DES TERRITOIRES**
- **RELAIS PETITE ENFANCE**
- **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**



PÔLE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE



DISPOSITIFS CONTRACTUELS DES TERRITOIRES

**Dispositif d'aide
exceptionnel aux
communes membres
de la CAzBM
frappées par les
inondations**

1 000 000 €

2 agents

L'activité du service des dispositifs contractuels des territoires impacte aussi bien la section d'investissement que la section de fonctionnement du budget principal de la collectivité.

Les missions principales du service

- Le suivi administratif et financier des dossiers de subvention
- Le développement et l'animation des contractualisations avec les partenaires financiers
- La gestion du dispositif « aide à l'investissement local » - Fonds de concours
- L'assistance auprès des services de la collectivité pour la recherche de financement
- La gestion des demandes de subvention déposées par les associations reconnues d'intérêt communautaires
- La participation à l'élaboration budgétaire

C'est quoi un fonds de concours ?

Rappelons que ces fonds de concours sont attribués aux communes qui en font la demande et ce, après avoir déposé un dossier auprès des services de la CA2BM.

Ces fonds de concours ne peuvent intervenir que dans le cadre de travaux d'investissement (voiries, bâtiments, mise aux normes, etc ...). Cette aide ne peut toutefois pas dépasser la participation de la commune.

Pour la plupart des dossiers, le fonds de concours attribué est équivalent à la part communale, déduction faite des autres demandes de subvention (Etat, Département, Région, Fond Départemental de l'Energie, agence de l'Eau, CAF, ...)



Dispositif d'aide à l'investissement local - Fonds de concours

"39"

dossiers réceptionnés

"37"

dossiers accordés

"4 499 999,97€"

enveloppe globale

édifiée au titre de la 1^{ère} période au dispositif

(1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

"1 499 999,99€"

Enveloppe dédiée au dispositif au titre de la première période

(1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Recherche de financements

"25"

subventions accordées

Demande de subventions des associations

"17"

subventions accordées

À SAVOIR

Au regard de la complexité dans le montage de certains dossiers et du plan de charge du service, il est indispensable d'anticiper un maximum.

Cette donnée est primordiale dans la mesure où le service est tributaire des impératifs/des exigences des financeurs ou de la transmission de certains éléments par les autres services et par la réactivité des communes à transmettre les pièces justificatives dans le cadre des « fonds de concours ».

RELAIS PETITE ENFANCE



Le Relais Petite Enfance mène un travail d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant et de l'adéquation entre la demande des parents et l'offre existante. Ce travail s'effectue en partenariat avec les professionnels de la petite enfance et institutions.

" 25 "

**assistants maternels partis
en formation continue**

" 160 "

**rendez-vous honorés
lots de permanences**

" 232 "

**temps d'animation
hebdomadaires réalisés**

" 1 201 "

**contacts reçus par le service
(téléphoniques, mail, sms) soit + 20 %
en un an**

Ce travail d'observation s'inscrit dans différentes actions et divers projets :

- La participation du RPE dans l'élaboration du diagnostic et le suivi du projet social de territoire formalisé par la Convention Territoriale Globale
- La mise à jour 1 fois par trimestre de la liste des assistants maternels en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais
- L'envoi d'une fiche à l'ensemble des assistants maternels permettant l'actualisation de leurs souhaits d'accueil : horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, week-end), périscolaire, urgence, maladie, handicap ... et la mise en relation parents/assistants maternels
- Le recueil et le suivi de la demande des parents à la recherche d'un mode d'accueil
- La rencontre avec l'ensemble des directeurs d'établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire
- **La création**, en novembre 2022, d'un groupe d'observation composé des partenaires du RPE (CAF, Département, directeurs d'EAJE) dans le but de partager constats et analyses concernant l'accueil du jeune enfant sur le territoire. Ce groupe de travail a vocation à se réunir 1 fois par an

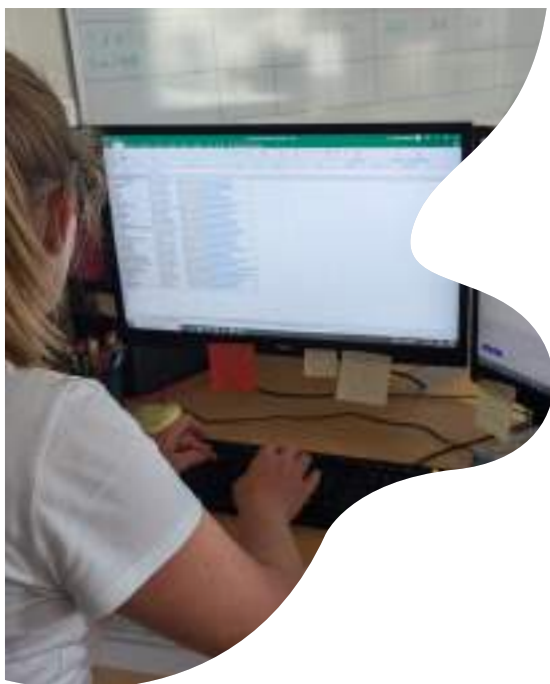
Pour assurer ses missions, le RPE dispose d'un réseau partenarial riche et varié, lui conférant une place centrale dans le champ de la petite enfance sur le territoire.

« Face à la baisse constante du nombre d'assistants maternels sur le territoire, l'action du Relais Petite Enfance à court, moyen et long terme doit promouvoir le métier d'assistant maternel, en collaboration avec les partenaires institutionnels et locaux présents sur le territoire. »

« L'une des premières missions du Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois consiste en l'information des parents mais aussi des professionnels de la petite enfance »

5 agents





SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

4 agents

Les missions du secrétariat général consistent en la gestion des instances communautaires : préparation des réunions de commissions thématiques, des réunions de bureaux et conseils communautaires.

Le service assure la formalisation matérielle et juridique des actes administratifs de la collectivité : délibérations, décisions, arrêtés. La rédaction des comptes rendus de réunions et les procès verbaux font également partis des missions du service.

" 8 "

conseils communautaires

" 14 "

bureaux communautaires

" 24 "

commissions thématiques

" 56 "

décisions

" 78 "

arrêtés

" 374 "

délibérations

Au regard de la complémentarité des informations échangées au sein du secrétariat général, la communication et la transmission entre collaborateurs sont primordiales.

La restructuration du service intervenue au 1^{er} septembre 2023 s'inscrit dans cette optique, pour une meilleure transversalité au sein du service.

De plus, en raison des délais contraints par les instances communautaires, les échéances temporelles doivent être maîtrisées.

Une amélioration de la procédure courrier est également en cours, des groupes de travail sont mis en place pour répondre aux enjeux sous-jacents : augmenter l'efficacité, la rapidité de son traitement, mais également éviter les doublons d'informations et la non-pertinence de leur relais.

Une mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD) est également attendue.



**L'organisation de la vie professionnelle
du Président et des cadres**

**La réalisation et la mise en forme des tableaux
de bureautique et documents administratifs**

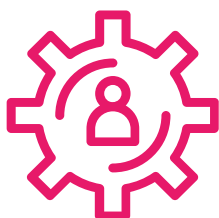


**L'accueil et
l'orientation
téléphonique
et physique**



**Les missions également assurées
par le secrétariat général**

- l'organisation et la planification des réunions pour les cadres
- l'accueil et l'orientation téléphonique et physique
- l'organisation du protocole
- le suivi des projets et activités de la direction
- l'exécution budgétaire du service

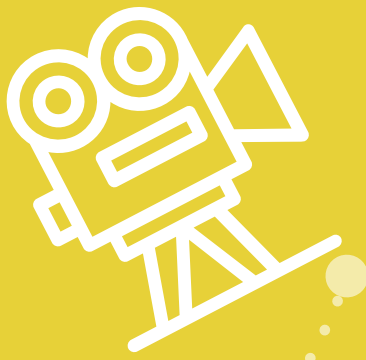


**L'organisation
du protocole**



**La gestion du courrier entrant, la gestion des
parapheurs et la circulation de l'information**





- **PÔLE INTERCOMMUNAL D'APPRENTISSAGE DES MUSIQUES**
- **RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE**
- **SAISON CULTURELLE**

PÔLE DÉVELOPPEMENT CULTUREL





Le réseau de lecture publique

Il regroupe Les médiathèques de Berck-sur-Mer, Conchil-le-Temple, Rang-du-Fliers et Attin

" 4 "
médiathèques
intercommunales

" 312 "
entrées
en moyenne par jour

" 71 136 "
entrées enregistrées
dans nos médiathèques

Les emprunts de documents

- 159 217 prêts annuels - soit 53 prêts/usager/an

Usagers actifs

- 2 979 usagers actifs (ayant emprunté ou s'étant connecté à son compte au moins une fois dans l'année)

Evènements culturels

Nos médiathèques sont également le théâtre d'évènements culturels

- 2 expositions avec vernissage

117 animations dont 48 avec intervenants extérieurs, soit une moyenne de 10 par mois, qui se sont réparties de la façon suivante :

- 57 animations jeunesse
- 60 animations ados/adultes
- Quelque 1 600 personnes ont participé à ces divers rendez-vous

Les évènements phares ont été «la Nuit de la lecture», «le Printemps des poètes», «Live entre les livres», et une manifestation organisée dans le cadre d'Octobre Rose.

Les rendez-vous dans le cadre des «Contes d'Opale» ont été au nombre de 10 avec une moyenne de 30 spectateurs/conte. 8 communes ont été lieu de rendez-vous pour ces «Contes d'Opale».

En 2023 ont ainsi été accueillis :

- 9 écoles maternelles et primaires
 - 6 crèches
 - 1 collège
 - 1 Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
 - 1 Institut Médical Educatif
 - Relais Petite Enfance
 - Maison de la Solidarité
- Soit une quarantaine de groupes différents**



La musique à l'école

Le PIAM (Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques) est un service territorial d'enseignement artistique qui a pour mission l'enseignement de la musique auprès des enfants des écoles maternelles et élémentaires du territoire, en partenariat avec les enseignants volontaires.

Le PIAM propose aux enfants la rencontre avec le spectacle vivant en programmant des spectacles musicaux de qualité dans le cadre scolaire.

Véritable acteur culturel du territoire, le PIAM travaille avec des partenaires locaux et mène des projets culturels en lien avec les musées, les médiathèques, le patrimoine local, les écoles de musique, les CLEA ...

Le PIAM anime également des ateliers musicaux au sein du Relais d'Assistants Maternelle.

" 38 "

écoles ont accueillies les équipes du PIAM

" 135 "

projets ont été travaillés avec les enfants

" 3 036 "

élèves concernés sur les circonscriptions d'Étaples-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer

Une saison culturelle

La CA2BM, c'est aussi une saison culturelle accessible à tous, ne serait-ce que par la gratuité de nombreux rendez-vous. Et ça, ce n'est pas rien.

En 2023 ce fut :

- 9 spectacles organisés dans 7 communes
- 1 542 personnes et 625 en scolaires ont participé aux spectacles proposés
- la création d'une seule et même brochure, programmation en année civile sur 2 périodes de février à juin et de juillet à décembre
- La CA2BM a apporté son soutien de 2 créations en coproduction pour les spectacles suivants : «Garden Party» de la Compagnie CNC et «Les Mots Doux» du Collectif Détournement



Ciné-théâtre de Montreuil-sur-Mer

" 280 "

séances

" 4 200 "

scolaires accueillis

" 7 320 "

spectateurs





- **AFFAIRES SOCIALES**
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- **FONCIER**
- **HABITAT / LOGEMENT**
- **PLANIFICATION, ADS ET SIG**
- **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉ ACTIVE**
- **TRANSPORTS**



PÔLE
DÉVELOPPEMENT ET
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

AFFAIRES SOCIALES

10 agents

Le service des Affaires Sociales exerce ses compétences sur plusieurs sites

- Dans les locaux de l'espace « Renaissance » situés au 33, rue de la Pierre Trouée à Etaples-sur-Mer - Résidence Yvelines au cœur du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Dans ces locaux, sont exercées les compétences de la Politique de la Ville, les missions de médiation sociale et d'insertion professionnelle par des adultes relais, ainsi que la coordination du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- Dans les locaux du Cottage des Dunes de Berck-sur-Mer et ceux du local Regain d'Etaples-sur-Mer où sont exercées les missions des Points Justice.
- Au sein du dispositif « Agglo mobile », lieu de ressources multiservices à destination du public œuvrant concrètement à l'égalité d'accès des habitants au travers de permanences dans 19 communes rurales de la CA2BM.

« Les Points Justice sont des lieux ouverts à tous, gratuits et confidentiels »

À SAVOIR

Cette année, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a continué à avancer sur son projet de rénovation de la maison qui servira de Guichet Unique des Affaires Sociales. Ce guichet unique est un lieu d'accueil centralisé des Affaires Sociales situé dans le quartier de la Renaissance, rue de la Pierre Trouée (quartier prioritaire) à Etaples-sur-Mer.

Les missions

- Le programme Politique de la Ville constitue un cadre partenarial du développement social urbain des quartiers en difficulté, en complémentarité des autres dispositifs de droit commun existants. Le but est de réduire les inégalités de développement entre le quartier de la « Renaissance » à Etaples-sur-Mer et le reste de l'Agglomération dans les domaines de l'éducation, de la mobilité, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la tranquillité publique, de l'égalité femme/homme, de l'emploi, du développement économique, des violences faites aux femmes et intra familiales... Pour ce faire, la CA2BM assure actuellement la coordination, le pilotage stratégique, le suivi et l'élaboration du dispositif. Les médiatrices, santé et insertion professionnelle, permettent aux habitants d'accéder aux soins et à l'insertion sociale, en les accompagnant dans leurs démarches, en les sensibilisant de manière collective, mais également en allant à leur rencontre dans le quartier.
- Les Points Justice sont des lieux ouverts à tous, gratuits et confidentiels où chaque personne ayant à faire face à des difficultés juridiques et/ou administratives pourra être écoutée, orientée et informée sur ses droits et ses devoirs. Chacun peut y trouver une aide à la compréhension de documents administratifs ou juridiques et une aide à l'accomplissement de démarches simples. Pour ce faire, des permanences de professionnels du Droit et de nombreuses associations partenaires se tiennent à la disposition des habitants toute la semaine, gratuitement et sur rendez-vous.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance à l'échelle du territoire communautaire.

Dans ce cadre, il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, définit des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique, assure l'animation et le suivi du Contrat local de sécurité lorsqu'il est existant. Il est également consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales en matière de Politique de la Ville.



« L'Agglo Mobile assure des permanences dans 19 communes rurales de la CA2BM »



L'Agglo Mobile :

- Apporte une réponse dans la lutte contre l'isolement des communes rurales les plus éloignées
- Crée du lien entre la population et les services publics de la CA2BM
- Propose un point d'information et de médiation multiservices
- Ecoute et accompagne les usagers dans les démarches du quotidien
- Développe un service de proximité facilitant l'accès aux droits et aux services de solidarité
- Lutte contre la fracture numérique au travers d'un accompagnement personnalisé
- Apporte une aide complémentaire dans le cadre du 1^{er} accueil social de proximité en lien avec les services du Département et du réseau partenarial

16

actions
Politique de la ville
réalisées

9

actions CISPD

203

203 personnes accueillies
Politique de la ville

1 048

demandes
Agglomobile traitées

2 918

personnes reçues aux
permanences
des Points Justice



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le service développement économique de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois développe son action autour de plusieurs domaines d'intervention avec pour objectifs d'optimiser les conditions d'accueil des entreprises, d'accompagner les projets de développement et de création d'entreprises, de promouvoir le territoire et enfin d'animer le tissu économique.

"3"
zones d'activités

La CA2BM propose à la location sur la ZAC du Champ Gretz (Rang-du-Fliers / Verton), sous format « pépinière », 8 ateliers d'une surface d'environ 140 m. L'ensemble des ateliers a trouvé preneur au cours de l'année 2023.

A noter que la CA2BM met également à disposition de ses locataires et des entreprises du territoire un espace de coworking, une salle de réunion (d'une capacité de 10 personnes) et une salle de formation (d'une capacité de 19 personnes).



Transformation numérique et digitale des entreprises

Une stratégie en vue d'accompagner les entreprises du territoire dans leur transformation digitale a été mise en place.

La Maison Des Entreprises (MDE) est à la fois un lieu ressource et un tiers-lieu. C'est un espace collaboratif et actif de l'accompagnement numérique des TPE/PME du territoire où divers services numériques leurs sont offerts : ateliers, assistance, diagnostic.

Les ateliers numériques reposent sur une démarche partenariale. Une équipe d'intervenants anime un ou plusieurs ateliers en fonction de leur domaine d'expertise.

L'assistance numérique est un coaching personnalisé de 2 heures avec le porteur de projet, chef d'entreprise ou salarié, au cours duquel il reçoit conseils et bonnes pratiques pour mettre en place ou développer sa stratégie digitale.

Le diagnostic numérique est une évaluation « flash » afin d'identifier la situation numérique de l'entreprise puis d'établir ou réadapter sa stratégie digitale tout en ciblant ses besoins.



À SAVOIR

En complément des actions menées par le tiers-lieu numérique Maison des Entreprises et dans le cadre de la démarche Fabrique de Territoire, un partenariat avec Google Ateliers Numériques a été établi depuis 2021. En 2023, le van Google a sillonné à deux reprises le territoire de la CA2BM. Lors de la Tournée Côte d'Opale Google Ateliers Numériques qui s'est déroulée du 13 au 17 mars 2023, 20 conférences ont ainsi été proposées

Un second salon Wetech

La CA2BM a organisé la 2ème édition du salon WeTech Côte d'Opale, le rendez-vous de l'innovation, les 07 et 08 Décembre 2023, au Palais des Congrès du Touquet-Paris-Plage.

Chefs d'entreprises, professionnels mais aussi scolaires et futurs étudiants ont pu se rencontrer, échanger avec en toile de fond les métiers de demain liés à l'innovation dans les domaines du numérique et du digital.



2nd salon Wetech

"2"
camps de l'innovation

"13"
conférences

"40"
stands

"133"
participations
aux ateliers numériques

Nos Zones d'Activités

Cet équipement héberge un réseau de partenaires institutionnels (Chambre de commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, BGE, Réseau Entreprendre Côte d'Opale) spécialisés dans l'accompagnement des entreprises ainsi que des chefs d'entreprise sous le format « pépinière d'entreprises ».

Sur le territoire, la CA2BM dispose de 3 zones d'activités :

- Campigneulles-les-Petites (ZAE du Moulin)
- Etaples-sur-Mer (Opalopolis)
- Rang-du-Fliers (Champ Gretz).



Le Projet Alimentaire Territorial labellisé

Depuis le 3 Mars 2023, la CA2BM est labellisée **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** au titre du Programme National pour l'Alimentaire (PNA). Cette labellisation nous offre l'opportunité de poser le cadre d'une réflexion, avec l'ensemble des acteurs privés (agriculteurs, restaurateurs, GMS) et publics (Chambre d'agriculture, services de l'Etat), sur nos modes de consommation et d'imaginer des solutions innovantes autour de l'alimentation durable, des circuits courts ou encore de la gestion des ressources. A ce titre, l'Etat apporte son soutien à hauteur de 100 000 € sur les 3 prochaines années (budget de 230 000 €).



Mise en tourisme des sentiers de randonnées

Forte de ses compétences en matière de mobilité et de promotion touristique, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois aménage et entretient un réseau d'une trentaine d'itinéraires de randonnées équestres, pédestres ou cyclos labellisés, qui permettent aux habitants et aux touristes de (re)découvrir les richesses de notre territoire.

La demande croissante autour des activités de plein air et de tourisme de nature vient conforter les investissements engagés depuis plusieurs années et incite les élus à réfléchir à une nouvelle stratégie en matière de mise en tourisme de nos sentiers de randonnées afin de conforter le Montreuillois comme la destination touristique majeure des Hauts-de-France. Cette stratégie doit également intégrer les sentiers aménagés par les communes et les partenaires tels qu'EDEN 62 ou le Conservatoire des Espaces Naturels.

Pour rappel, la CA2BM entretient et gère **30 sentiers labellisés** (330 kilomètres).



Développement touristique

L'Office de Tourisme du Montreuillois en Côte d'Opale (OTMCO) a été créé au 1^{er} janvier 2021 sous forme juridique de SPIC à régie financière autonome.

Issu de la fusion des OFFICES DE TOURISME de Merlimont, Montreuil-Sur-Mer, Rang-du-Fliers et de Stella-Plage, l'OTMCO s'est structuré administrativement et financièrement tout en assumant les missions régaliennes des Offices de Tourisme. Sa zone géographique d'intervention s'étend sur 42 des 46 communes qui composent la CA2BM. (Hors stations littorales).

7 agents



FONCIER

Le service foncier assure le suivi des cessions et acquisitions foncières de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ainsi que les procédures de classement et de déclassement du domaine public, procède à la vente et à la location de biens (baux et conventions d'occupation) et réalise des acquisitions amiables ou contentieuses.

La CA2BM étant compétente en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU), le service foncier a également la charge de l'instruction de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues par les communes.

"1 983"

*Déclarations d'Intention
d'Aliéner ont été instruites*

3 agents



PLANIFICATION URBAINE, ADS* ET SIG**

13 agents



Planification urbaine

La CA2BM est compétente en matière d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux ou les Cartes Communales.

La compétence « Planification » regroupe également les élaborations et les évolutions des documents de Publicité (Règlements Locaux de Publicité) ou encore Patrimoniaux (Sites Patrimoniaux Remarquables).

Par principe interne, toute demande d'évolution de document d'urbanisme communal doit être sollicitée par la commune concernée, puis validée par la commission Planification urbaine, après arbitrage budgétaire et de faisabilité.

"2"

procédures
finalisées

"12"

procédures
en cours

**Système d'Information Géographique (SIG)

La géomatique permet d'interroger les fonctionnements des territoires à l'infini. Il s'agit d'un véritable outil d'aide à la décision via l'interrogation d'information géographiques.

L'objectif du service est de centraliser l'ensemble des données des services afin d'optimiser, sécuriser la donnée au sein d'une même base de donnée unifiée mais aussi de promouvoir les recensements des données de manière géographique.

- Intégrations et/ou actualisations de couches, amélioration de la lisibilité de l'interface
- Numérisation au géo standard 2017 du PLU de Longvilliers
- Productions cartographiques
- Audit de l'architecture d'Intr@geo et des comptes utilisateurs
- Audit du logiciel Intr@geo par INETUM
- Interface entre les services externes
- Transversalité et échange de données avec les services en interne de la CA2BM
- Conception et installation de l'observatoire géomatique ZAN
- Publication sur le Géoportail de l'Urbanisme

*Autorisation Droits Des Sols (ADS)

Au sein de la CA2BM, l'instruction des autorisations d'urbanisme est répartie sur 2 pôles (Berck-sur-Mer et Écuire), chacun des pôles instruisant pour des communes distinctes.

Le service commun ADS a pour mission principale l'instruction des autorisations d'urbanisme et publicitaires des communes membres ayant adhéré au service via convention. Un accompagnement technique des projets est effectué, allant du pré-projet à la conformité au contentieux. Les missions des contrôleurs en urbanisme portent donc sur le recensement d'installations en infraction (travaux mais aussi publicités et pré-enseignes) en lien avec les communes concernées à des fins de sensibilisation.

"3"

communes équipées du
système Cart@ds

"8"

communes bénéficiant
d'un accompagnement
technique

"38"

communes adhérentes



2 agents

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉ ACTIVE

Schéma Directeur Cyclable

Le Schéma Directeur Cyclable est **le document stratégique de programmation du développement du vélo sur un territoire**. Il s'appuie sur trois piliers que sont les infrastructures, les services et la culture du vélo (animation, promotion).

Le Schéma comportera

- Le diagnostic cyclable
- Une charte commune des aménagements cyclables
- Une cartographie des axes cyclables structurants
- Un plan d'action décliné en fiches actions thématiques
- Un plan pluriannuel d'investissement



Concernant les aménagements cyclables, la **Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois coordonne les gestionnaires de voirie concernés** (département, communes) afin de déterminer un itinéraire cohérent à l'échelle de l'agglomération qui correspond aux attentes de la population formulées dans l'enquête d'opinion (diffusée au cours du printemps 2023).



Projet de Territoire

Le projet de territoire fixe les grandes orientations de l'avenir du territoire. Il détermine la stratégie territoriale et priorise les enjeux et actions.

Les objectifs du forum de territoire organisé en mars 2023 et permettant de proposer un événement fédérateur et d'ampleur, d'ouvrir la concertation aux acteurs institutionnels et socio-professionnels et de permettre une appropriation du projet par les élus ont été atteints. L'ensemble des contributions ont été analysées puis ont servi de support à un séminaire des élus qui a rassemblé les vice-présidents de la CA2BM. Ce séminaire a conduit à identifier et formuler les grandes ambitions du projet de territoire et les grandes particularités du territoire constitutives de son identité, afin de consolider la trame générale du livrable.

Le projet de territoire fixe les grandes orientations de l'avenir du territoire.



Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les Plans Climat Air Energie Territorial sont obligatoires pour les collectivités comme la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Ils définissent les objectifs stratégiques et opérationnels, le programme d'action à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergies renouvelables, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), d'anticiper les impacts du changement climatique.

Le plan d'actions du PCAET se décline en 7 axes thématiques

- Piloter le PCAET
- Conforter l'exemplarité du territoire et des collectivités
- Favoriser la mobilité bas carbone
- Agir pour des logements sobres
- Développer la production d'énergies renouvelables locales pour réduire la dépendance énergétique du territoire
- Définir un aménagement du territoire durable et résilient
- Faire de la ruralité et du tourisme deux piliers de la transition écologique du territoire

TRANSPORTS COLLECTIFS

4 agents

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la CA2BM exerce la compétence transports à travers son réseau de transports collectif de voyageurs et assure également le transport des scolaires. Cette compétence est assurée par le biais d'une Délégation de Service Public (DSP) transports de voyageur et un marché de transport scolaire.

De par son statut de Communauté d'Agglomération, la CA2BM est, à titre obligatoire, investie de la compétence relative à l'organisation de la mobilité sur son territoire.

Cette compétence implique notamment l'exercice des missions obligatoires suivantes :

- L'organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain de personnes
- Le développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur
- La mise en place d'un service de conseil en mobilité

Les transports scolaires

La CA2BM organise le transport scolaire de l'ensemble des élèves de primaires et maternelles, collégiens, lycéens et étudiants gratuitement entre l'établissement et le domicile.

Ces transports sont assurés par les cars Dumont, dans le cadre d'un marché, et également par Keolis dans le cadre de la Délégation de Service Publique.

Dans ce cadre, la CA2BM a contractualisé avec les communes pour que celles-ci mettent à disposition des accompagnateurs pour les élèves de primaire. La CA2BM rembourse aux communes cette mise à disposition sur la base d'un coût horaire de 14,50 €.

"4 500"
cartes de transports
scolaires délivrées

"130 925"
la fréquentation
enregistrée sur le
réseau commercial

Les transports commerciaux

Le réseau de transports collectifs de la CA2BM s'articule autour de 3 lignes régulières commerciales :

- La ligne 1 « Etaples / Berck »
- La ligne 2 « Berck / Montreuil »
- La navette Gare d'Etaples / Le Touquet

Le réseau initial mis en place en septembre 2021 intégrait également 7 lignes virtuelles de transport à la demande et 1 ligne régulière 3 « Montreuil / Etaples ». Ces services ont été supprimés le 1^{er} juin 2023 en raison de la faible fréquentation enregistrée.

Cette adaptation de services a permis d'améliorer la desserte sur les lignes 1 et 2 et de mettre en place une expérimentation estivale avec 3 navettes reliant les campings aux plages.



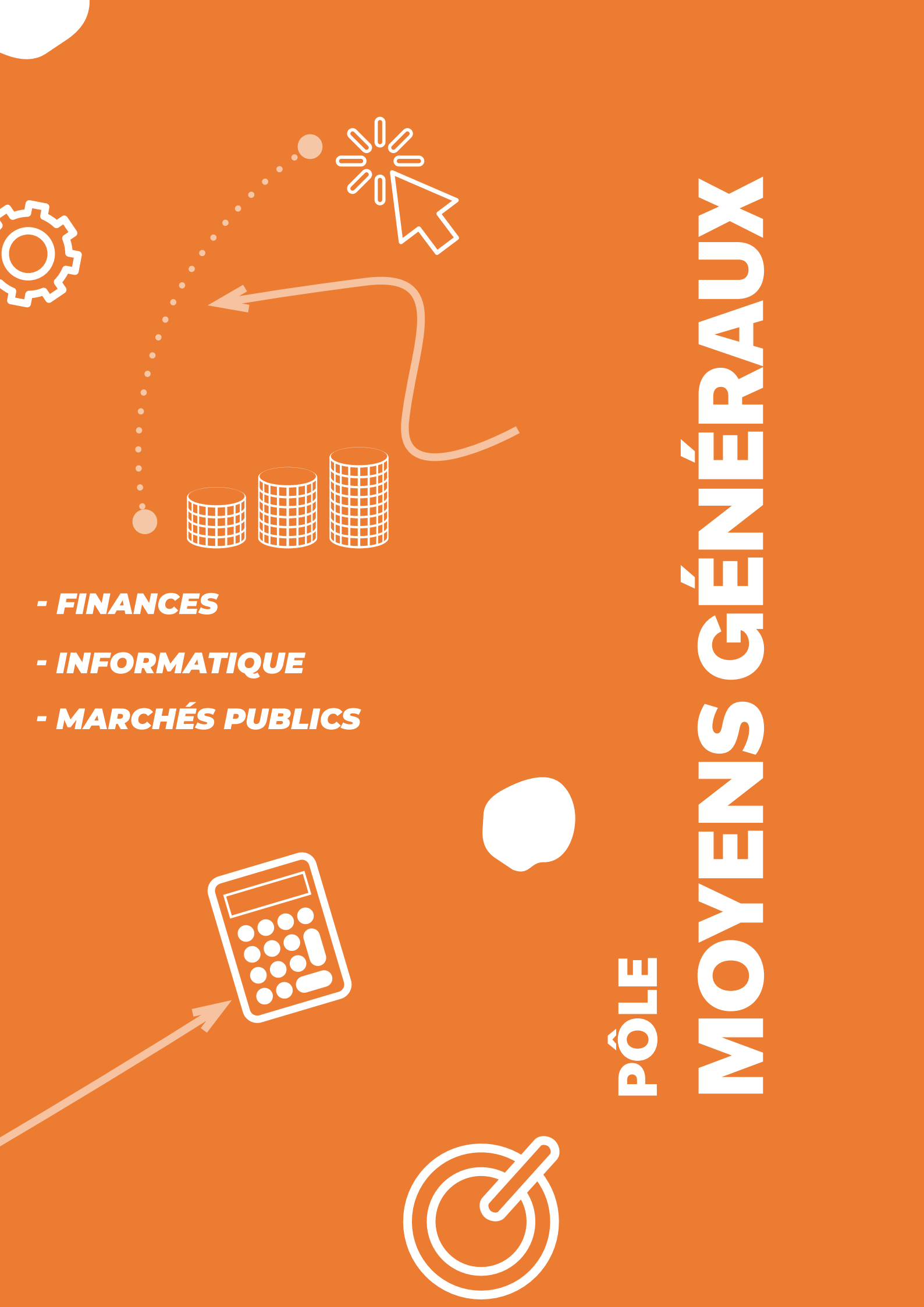
“ Pour financer ses actions en termes de mobilité, la CA2BM a décidé de lever le Versement Mobilité au 1^{er} janvier 2022.

Cette taxe, payée par les administrations et entreprises de 11 salariés et plus, a représenté en 2023 une recette de 3 984 000€ ”

Cette taxe permet de financer la gratuité des transports scolaires, de proposer un accès aux lignes interurbaines à un prix attractif mais également de financer le développement de l’Eurovéloroute ou les sentiers de randonnées labellisés.







- **FINANCES**
- **INFORMATIQUE**
- **MARCHÉS PUBLICS**

PÔLE

MOYENS GÉNÉRAUX



FINANCES

8 agents

Le service finances prépare et gère l'exécution comptable des budgets. Plusieurs documents sont réalisés et communiqués pour justifier l'activité de la collectivité : les budgets primitifs, les comptes administratifs, les comptes de gestion, les notes explicatives, le rapport d'orientation budgétaire.

" 7 "
budgets

(principal, assainissement collectif, collecte et valorisation des déchets, immobilier d'entreprises, assainissement non collectif, transports, eau potable)

"12 588"
titres de recettes

"23 459"
mandats de paiement

Les missions du service

Réception et enregistrement des factures



Assurer la transposition des nomenclatures comptables

Transmission des factures pour visa des services



Vérification de la validité des pièces justificatives (contrats, factures...)

Mandatement et émission des titres

Suivi des dépenses récurrentes



Enregistrement des recettes de régies

Réalisation de documents comptables



Suivi de l'exécution des dépenses et des recettes

Suivi du respect des procédures comptables et budgétaires internes



Les autres missions du service

- Veille comptable et budgétaire
- Suivi financier des marchés publics
- Préparation du budget et des décisions modificatives
- Contrôle des crédits
- Suivi des opérations comptables spécifiques et des opérations de mutualisation
- Suivi des subventions reçues, du FCTVA, des subventions versées et des fonds de concours
- Analyse de la situation financière de la collectivité
- Analyse de coûts et optimisation des ressources
- Gestion des emprunts et participation à la négociation
- Mise à jour de l'actif et gestion du patrimoine de la collectivité
- Suivi financier des transferts de compétences
- Etablissement des déclarations fiscales et autres déclarations réglementaires
- Rédaction des délibérations
- Assistance auprès des services et des élus
- Echanges avec les organismes publics
- Suivi de l'avancée de la dématérialisation
- Participation occasionnelle aux conseils communautaires, aux réunions interservices
- Rangement et classement des pièces comptables (archivage)

INFORMATIQUE



Une année sous le signe de la cybersécurité

Conformément aux objectifs établis, de nombreuses actions ont été entreprises dans le domaine de la sécurité, à commencer par le remplacement de la messagerie email qui intègre désormais un système moderne de protection contre les spam, virus et attaque par phishing. Les postes informatiques ont été aussi modernisés et sécurisés avec un antivirus nouvelle génération qui détecte les anomalies comportementale grâce à l'IA. Le déploiement d'une

plateforme de télétravail nous permet désormais de répondre à cette évolution du monde du travail en conservant un bon niveau de protection de nos systèmes d'informations. Enfin, dans le but d'établir une vraie politique de sécurité des systèmes d'information, un audit externe a été lancé pour évaluer nos risques, établir un plan de remédiation pour se renforcer et rédiger une charte informatique pour responsabiliser nos agents.

"100"
agents formés

"108"
postes informatiques
remplacés

"1 971"
incidents et demandes

7 agents



Réalisations 2023

- Mise en place d'un système de sauvegarde de données
- Déploiement d'une plateforme de télétravail
- Remplacement de la messagerie email
- Logiciel de facturation des apports des déchets
- Déploiement de 4 systèmes visio-conférence
- Lancement du projet de vidéoprotection
- Lancement du projet de politique de sécurité informatique
- Lancement de la feuille de route numérique



2 agents

MARCHÉS PUBLICS

Réalisations 2023

- Gestion des procédures relatives à la commande publique
- Assistance aux différents services utilisateurs/acheteurs
- Suivi des marchés en cours
- Documentation, veille juridique
- Gestion des sinistres
- Gestion de contrats
- Exécution financière des marchés
- Gestion financière du service

"12"

**MArchés à Procédure Adaptée
(MAPA)**

"15"

**Appels d'Offres
(AO)**

"17"

**Commissions d'Appel d'Offres
(CAO)**

"37"

consultations lancées

"71"

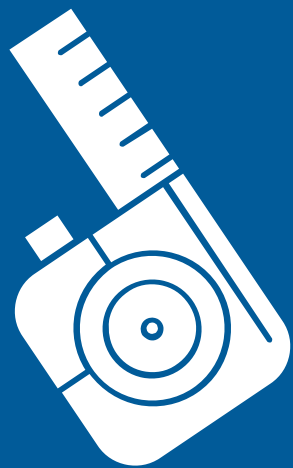
marchés attribués

"22 246 777€"

de marchés attribués







- **ASSAINISSEMENT**
- **DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE**
- **EAU POTABLE**
- **GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**
- **COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS**
- **ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ÉVÈNEMENTIEL**
- **TRAVAUX ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE**
- **GEMAPIE**



PÔLE

OPÉRATIONNEL

ASSAINISSEMENT

"4"

stations d'épuration

"2 522"

contrôles

"615 150€"

en travaux
de réhabilitation

"1 090 675€"

en travaux
d'extension

Le service public d'assainissement (SPA) **garantit l'acheminement et le traitement des eaux usées via les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.**

Il doit également veiller à **limiter les impacts environnementaux**, notamment en maîtrisant les rejets de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau et des eaux de baignade.

Le service d'assainissement est composé du **Service Public d'Assainissement collectif sur 24 communes** et du **Service Public d'Assainissement non collectif sur 22 communes.**

9 agents

**Service Public
d'Assainissement
Collectif (SPAC)**

**5 022 094,86 € de
recettes sur les
redevances**

**Service Public
d'Assainissement non
collectif (SPANC)**

**226 861,82 € de recettes
pour les contrôles
et les vidanges**

"2"

citerne incendie
réparées

"10"

poteaux incendie
réparés

"320"

hydrants dont des
poteaux incendie, des
bouches incendie, des
citerne et des points
d'aspiration sur les
rivières

1 agent

DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le service Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est compétent pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau dédiés à la défense incendie. Le service doit garantir une couverture optimale pour la protection des habitations avec un débit et une pression réglementaires.

Le service travaille en relation étroite avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Pas-de-Calais qui est le service compétent habilité pour vérifier la quantification des besoins en eau et pour assurer réglementairement la défense extérieure contre l'incendie.

27 agents

EAU POTABLE

L'eau est un bien précieux.

Le service de distribution d'eau potable (SDEP) de la CA2BM a pour vocation de **mutualiser cette ressource pour l'ensemble des usagers des 46 communes soit 67 863 habitants.**

Sur le territoire **40 communes sont gérées en régie (CA2BM)** tandis que les 6 autres le sont par Véolia Eau.

À noter que le réseau d'eau potable nécessite un entretien régulier.

Quelque **59 521 abonnés** sont recensés par le service qui alimente les usagers au travers les **456 kilomètres de conduite**. Ainsi, en 2023, **231 réparations** de branchements ont été effectuées et les équipes sont intervenues **61 fois pour des fuites**.

107 branchements ont été créés.

En 2020, la CA2BM a décidé, pour les communes en régie, de lisser les tarifs de la part fixe et de la part variable afin d'arriver à des tarifs uniques en 2023 :

- Part fixe à 50 €
- Part variable à 1,100 €



GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le service de gestion des eaux pluviales urbaines est compétent sur le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales urbaines.

Cette compétence, fixée par la loi n° 2018-702 du 03 août 2018, est obligatoire. Elle a été transférée de droit à la CA2BM au 1^{er} janvier 2020.

Sur la CA2BM, il existe **326 km de réseau, 12 postes de relèvement et 20 bassins de rétention spécifiques aux eaux pluviales urbaines.**

75% de ces réseaux sont sur des communes urbaines.

En 2023, nous avons répondu à **619 documents d'urbanisme** et nous avons émis **37 bons de commande**.

3 agents

"9"

sites de pompage

"22"

réservoirs ou château d'eau

"784 051,89 €"

d'investissements sur le réseau

"74 444,84 €"

travaux de branchement

"4 983 039 m³"

vendus

"7 383 066 m³"

pompés

"20"

bassins de rétention

"326"

kms de réseaux

"72 666"

€ pour des inspections TV

"268 516 €"

de travaux d'investissement



72 agents

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Collecter et valoriser les déchets des quelques 60 000 logements du territoire de la CA2BM, telle est la mission confiée à ce service. Une activité qui touche les administrés dans leur quotidien. Pour cela, la CA2BM a mis en place différents modes de collecte : en porte à porte et en apport volontaire.

" 6 "

plateformes ou points d'apports de déchets végétaux

" 8 "

bennes à ordures ménagères (BOM)

" 89 "

bennes métalliques



Collectes en porte à porte, déchèteries, points d'apport de déchets végétaux, colonnes enterrées ou aériennes pour le verre, les emballages et les ordures ménagères résiduelles sont ainsi proposés à la population

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Depuis 2019, les taux de TEOM établis sur le territoire de la CA2BM ont été votés à la baisse et définis comme suit :

- Zone 1 composée des communes faisant partie de l'ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale : 10 %
- Zone 2 composée des communes faisant partie des ex Communauté de Communes Opale Sud et ex Communauté de Communes du Montreuillois : 12 %

Des changements importants

2023 a été marquée par l'extension des consignes de tri, laquelle a impacté l'activité du service avec une augmentation sensible des demandes de changement de bacs jaunes. L'augmentation (près de 50 %) du nombre d'appels téléphoniques sur le numéro vert (0 800 880 695) symbolise cet accroissement.



" 71,84 kg "
de verte / habitant

" 113 "
animations de
sensibilisation

" 6 973 "
contrôles qualité
en porte à porte des
bacs réalisés par les
Ambassadeurs du tri

" 70 597,87 "
tonnes de déchets

" L'autre changement en cette année 2023 aura été la mise en place de la tarification des dépôts de déchets professionnels dans nos déchèteries "



La mise en place du Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Pour une durée de six ans (2023/2028), le PLPDMA a permis d'établir une liste de 15 actions à mener pour atteindre son objectif à savoir diminuer la quantité et la nocivité des déchets produits sur le territoire de la CA2BM, en programmant différentes actions. L'une des actions lancée est notamment la sensibilisation au tri dans les cimetières. Vingt-trois communes ont déjà choisi de sensibiliser leur population à ces bons gestes.

Les déchèteries et plateformes d'apport de végétaux

En 2023, les deux déchèteries de Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer ont été agrandies et réaménagées. Deux nouveaux points d'apport de végétaux ont été créés à Frencq et Recques-sur-Course.

" 384 "
colonnes de collecte de
verte dont 48 enterées

" 884 "
composteurs remis
gratuitement

" 8 296 "
appels traités sur le
numéro vert

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ÉVÈNEMENTIEL



37 agents

"240 h"

d'utilisation du terrain
F. Dubois

"748 h"

d'utilisation du terrain
C. Mionnet

"4 134 h"

d'utilisation du terrain
G. Dhalluin

"4 268 h"

d'utilisation de l'espace
R. Lavogez

"6 197 h"

d'utilisation de l'espace
B. Pion

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois assure la prise en charge des centres aquatiques de Berck-sur-Mer, Etaples-sur-Mer et Écuire, du complexe sportif d'Écuire et de ses salles et terrains annexes (synthétique, stades Saint Justin et Mionnet, tennis couvert) au titre des compétences optionnelles en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.



Octobre Rose et Halloween

Pour sa troisième édition, la piscine d'Etaples-sur-Mer a accueilli **66 participants dans le cadre de la manifestation d'Octobre Rose**. Cette manifestation a permis de récolter la somme de **850 euros** reversés à un établissement hospitalier local. Les agents ont également proposé des animations qui ont rencontré un grand succès, en particulier l'**Halloween party qui a rassemblé près de 150 enfants sur un après-midi**.

La piste d'athlétisme en schiste

La piste en schiste qui entoure le terrain d'honneur fait 400 m. Cette piste est utilisée de la manière suivante :

- En périodes scolaires : par le collège du Bras d'Or et le lycée Woillez afin de proposer des activités d'athlétisme aux élèves.
- Hors périodes scolaires : la piste est ouverte aux associations sportives de la CA2BM mais aussi aux différentes personnes souhaitant s'adonner à la course à pied.



« Le tennis couvert « Eugène Sanfazin » abrite deux courts de tennis éclairés »



Cette année 2023 marque le démarrage des travaux de réhabilitation de la salle, en particulier par le remplacement complet de la couverture, la modification du système d'éclairage par un système LED et la réfection des deux terrains de tennis. Les travaux comprennent également un renforcement de la structure porteuse avant remise en état de la toiture afin de permettre l'installation ultérieure de panneaux photovoltaïques.

36 agents

TRAVAUX ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Les agents du service travaux et entretien du patrimoine interviennent dans la création, la maintenance et l'entretien des espaces verts, des bâtiments et voiries communautaires dans le périmètre des 46 communes membres de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ainsi que dans l'organisation d'événements d'intérêt communautaire.

Il existe également un service commun de prestations techniques et d'entretien sur les biens communaux et voiries dans le périmètre des communes de la CA2BM.

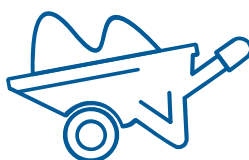


Les missions

- Répondre aux demandes des différents services internes à la CA2BM ainsi qu'aux communes dans le cadre du service commun
- Assurer l'entretien et la maintenance du patrimoine communautaire comprenant les bâtiments, les espaces verts et les équipements propres à la collectivité
- Porter assistance aux communes lors d'événements exceptionnels (inondations)
- Accompagner les services / associations dans le cadre d'événements communautaires ou d'intérêt communautaire
- Interventions en espaces verts : entretien des sites sportifs, des abords de piscine, bassins de rétention, haltes randonnée, réservoirs, stations de pompage et d'épuration, réserves de défense incendie, abords des patrimoines, ouvrages d'art et voiries communautaires
- Interventions sur réseaux électriques : éclairage public, dépannages et travaux électriques des bâtiments communautaires, travaux neufs sur nouvelles installations, travaux de mise en conformité
- Interventions tous corps d'état sur bâtiments et flotte véhicules : peinture, maçonnerie, menuiserie, plomberie, travaux d'entretien, de maintenance, de création ou fabrication sur bâtiments ou espaces communautaires

" 415 "
demandes provenant
des communes

" 792 "
demandes
d'intervention en
interne



GEMAPIE

17 agents

La GEMAPI ou Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est une compétence exercée par la CA2BM depuis le 1^{er} janvier 2018.

La compétence liée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations est issue de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM).

La GEMAPIE est définie par 4 missions extraites de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménager cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès y conduisant
- Défendre les territoires contre les inondations et contre la mer
- Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



GEMAPIE MER

Gestion du trait de côte

- Requalification complète du front de mer de Merlimont
- Requalification du front de mer de Camiers
- PAPI Bresle-Somme-Authie (BSA) et mise en œuvre du système d'endiguement Authie nord
- Des actions de sensibilisation ont été menées auprès du jeune public
- Le cordon dunaire du Bois des Sapins, faisant partie intégrante du système de protection Authie Nord, nécessite des rechargements d'entretien afin de maintenir les critères de dimensionnement en tant qu'ouvrage hydraulique. C'est pour cette raison qu'un rechargement d'entretien a été programmé pour l'hiver 2022-2023. Avec le concours des services techniques de la ville de Berck-sur-Mer, le sable a été acheminé depuis la plage de Berck jusqu'au bois de sapins. Ainsi, 35 000 m³ ont été mis en remblai pour renforcer le cordon dunaire. Le montant de ces travaux s'élève à 360 600 € H.T.

Opération « Pieds au sec »

Cette démarche dénommée « pieds au sec », inscrite en tant que fiche action du PAPI, s'adresse à l'ensemble des particuliers, entreprises (- de 20 salariés) et Etablissements Recevant du Public (ERP) situé dans le périmètre concerné par la démarche.

Zone de mouillage et d'équipement léger (ZMEL) de la Madelon

Un suivi écologique faune flore habitat, afin d'évaluer la reprise de la végétation, a été mis en œuvre et démontre d'ores et déjà la recolonisation par les espèces initialement/historiquement présentes, en quantité supérieure même de ce qui avait été identifié/répertorié en amont des travaux.



GEMAPIE TERRE

La GEMAPIE est définie par 4 missions extraites de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- **Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique**
- **Entretien et aménagement cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès y conduisant**
- **Défendre les territoires contre les inondations et contre la mer**
- **Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines**



Les actions menées

- Programme de lutte contre l'érosion et le ruissellement
- Elaboration de la Déclaration d'Intérêt Général Authie pour la création de dispositifs d'hydraulique douce. La CA2BM présente un territoire agricole sensible aux phénomènes de ruissellements et d'érosion des sols. Les coulées de boue provoquées par ces phénomènes présentent, d'une part, un risque pour les biens et les personnes de ce territoire, et constituent, d'autre part, un facteur de dégradation du milieu naturel, notamment des zones humides et cours d'eau.
- La mise en place d'un programme d'hydraulique douce, sur une partie du bassin versant de l'Authie sur le territoire de la CA2BM, vise à maîtriser les ruissellements et l'érosion des sols en complément des pratiques agronomiques mises en place par les exploitants agricoles pour favoriser l'infiltration des eaux dans le sol (couvert d'inter-culture, travail du sol, sens de culture, ect...).
- L'objectif du présent projet est d'aménager les bassins versants avec un ensemble d'ouvrages négociés de lutte contre les ruissellements dits 'légers' (haie, fascine, bande enherbée) pour réguler les ruissellements agricoles et ainsi réduire la fréquence et l'intensité des coulées de boue, afin de préserver les patrimoines agronomique et naturel du territoire et lutter contre les inondations. Il s'agit également de s'assurer du suivi et de l'entretien de ces ouvrages.
- Entretien et restauration des ouvrages d'hydrauliques douces. La CA2BM a un patrimoine de 550 ouvrages de réduction des ruissellements et de l'érosion des sols en zone agricole (haies et fascines). L'entretien des haies et des fascines a été réalisé par la brigade GEMAPIE (27 fascines et 3 500 m de haies).

Gestion des ouvrages hydrauliques

- Entretien bi-hebdomadaire des dégrilleurs par l'équipe d'intervention GEMAPIE
- Préparation du cahier des charges pour le démarrage du chantier de la Calotterie (rue du 8 mai), remplacement de l'ouvrage de pompage
- Entretien de la végétation assurant le bon fonctionnement des portes et clapets
- Remplacement de la porte à marée des huit mesures à la Calotterie
- Réparation de la porte à flots de La Madelon à Waben
- Réparation, maintenance des sites de pompages pendant les inondations
- Entretien des bassins de rétention et des creuses aménagées



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la canche

- Ralentissement des écoulements Dordonne et Huitrepin
- Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Travaux en rivières

- Renforcement de berges et suppression d'atterrissement sur la Nocq à Montreuil-sur-Mer
- Entretien des dégrilleurs du ruisseau à Tabac jusqu'en juin pour la CA2BM
- Chantier d'arrachage de la Myriophylle du Brésil à la Madelaine-sous-Montreuil avec le SYMCEA
- Suivis des embâcles



" 6 "

portes à marée

" 25 "

kms de côte suivis

" 25 "

bassins de rétention
entretenus

" 350 "

kms de sentiers de
randonnés entretenus

" 1 000 "

mètres de ganivelles et
filets cocos posés

" 2 104 "

mètres linéaires de
haies et fascines
entretenus

" 35 000 "

m³ de sable ont été
rechargés au droit du
cordon dunaire en baie
d'Authie

Chemins de randonnée

- Itinéraire « Bois Longvilliers »
- Mise en place de balades commentées en partenariat avec le service patrimoine de l'OTMCO et les gestionnaires des espaces naturels (CEN – communal de Sorrus, citadelle, ONF- Réserve biologique domaniale de Merlimont, CDLRL et Eden 62- Dunes de Mayville Stella).

Passerelle canal Bourret

- Les travaux relatifs à l'enlèvement de l'ancien ouvrage et à la mise en place de la nouvelle passerelle ont été réalisés à compter du 15 juin 2023.
- Création, mise en ligne et implantation des supports de communication (rando fiches et panneaux des itinéraires labellisés)



